

**MAIRIE  
DE  
SAINT-BEAT-LEZ**  
31440 – HAUTE-GARONNE



Tél : 05.61.79.40.05  
contact@st-beat-lez.fr

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 MARS 2023**

**Présents** : Michèle ANDRE - Mickaël BOUCHE - Karine BRON - Alain CAPDEVILLE - Guy DREYER – Ghislain FONDEVILLA - Guy MARTINEZ – Adeline MINATCHY – André NOUGUES - Chantal POISSON - Gérard ROUX. – Fidel RUBIO MAZARIO

**Procurations** : Anna CHANGEUX – Charlotte PEREFARRES –

**Absents** : Julien ARNAUNE - Anna CHANGEUX - Charlotte PEREFARRES

**Secrétaire de séance** : Gérard ROUX

**Début de séance** : 20h00

<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>INFORMATIONS APPORTEES</b>	<b>VOTE</b>
<b>Approbation procès-verbaux des conseils précédents.</b>	<p>M. Capdeville est en désaccord avec la rédaction du paragraphe « arbre couché » du procès-verbal du 17 janvier 2023.</p> <p>Il lui est proposé de rédiger les prochains procès-verbaux, nous avons eu une fin de non-recevoir avec des commentaires désagréables envers le secrétaire de séance.</p> <p>Ce procès-verbal est approuvé par les autres membres du conseil.</p> <p>Le procès-verbal du 17 février 2023 est adopté à l'unanimité.</p> <p>Les conseillers s'étonnent de ne plus signer les procès-verbaux.</p> <p>Ceci est dû à une nouvelle réforme sur « les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités locales et leurs groupements » en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022.</p>	
<b>S.M.E.A</b>	<p><i>Projet d'assainissement.</i></p> <p>Le manque de documents concrets nous amène à reporter toutes décisions.</p>	Reporté
<b>S.M.E.A</b>	<p><i>Réutilisation du réseau pluvial et cession de la compétence pluviale.</i></p> <p>Comme pour le paragraphe précédent le manque de concret nous amène à reporter toutes décisions.</p>	Reporté
<b>S.M.E.A</b>	<p><i>Echange de parcelle commune / SMEA.</i></p> <p>Les études de sol montrent que la parcelle du SMEA est en partie instable, celui-ci nous demande donc le déplacement de ces installations vers notre parcelle</p>	C 1 A 0 P 13

	<p>(parking), sur un sol mieux structuré. En contrepartie, le SMEA propose de réaliser un parking sur sa parcelle.</p> <p>Suite à cet accord de principe, il conviendra de finaliser administrativement cela, par le formalisme requis.</p>	
<p><b>Prévention chutes de blocs, Fond Vert</b></p>	<p>Le fond vert est destiné à « l'accélération de la transition écologique » il est géré par la sous-préfecture. Ils ont besoin de projets pour attribuer ces fonds, Saint Béat est éligible aux critères.</p> <p><i>Une première tranche de travaux</i> sera débloquée fin mars, nous avons un projet de réhabilitation du kilomètre de filets entourant St-Beat. Le devis établi par le RTM est de 111000€ T.T.C, il dégage les accès aux filets et les dévégétalise, il se propose de broyer les végétaux sur place (broyeurs héliportés).</p> <p><i>Une deuxième tranche</i> permettra de purger les filets (rochers) et peut être de remplacer les plus abimés.</p> <p><i>Une troisième</i> pour le côté château.</p> <p>Le fonds verts existera pendant trois ans.</p>	<p>C 0 A 0 P 14</p>
<p><b>Attribution des subventions aux associations 2023</b></p>	<p>M. Martinez précise que toutes les demandes ont été traitées, même celles hors délai.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SAMAID 1000€</li> <li>• Trail Mourtis 500€</li> <li>• Comité des Fêtes 2000€</li> </ul> <p>Versement conditionné par la réalisation de leurs objectifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Boules St-Béataise 0€</li> </ul> <p>La mairie paie le fioul (2351€) et fournie les locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole de rugby de Luchon 0€</li> <li>• Participation école à l'hôpital 0€</li> <li>• Festival du marbre 8000€</li> <li>• Paiement de salaire 2000€</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parents d'Elèves 500€</li> </ul> <p>M. Fondevilla ne vote pas, membre de cette association.</p>	<p>C 0 A 0 P 14</p> <p>C 0 A 0 P 13</p>
<p><b>Frelons asiatiques</b></p>	<p>M. Sébastien Frayer nous a présenté une vidéo et expliqué la nidification, la dangerosité, les actions à faire et ne pas faire et enfin comment il réalise la destruction des nids de frelons asiatiques.</p> <p>Il a commenté les divers contrats qu'il propose pour ces actions d'éradication.</p>	
<p><b>Proposition de contrat pour la destruction des nids de frelons</b></p>	<p>Proposition de contrat pour la saison 2023-2024, valable sur la commune et la voie publique mais aussi chez les particuliers, la souscription à ce contrat s'élève à <b>540€ TTC</b>, <u>pour autant x interventions que besoin, à n'importe quelle hauteur.</u></p> <p>Pour rappel, ce contrat concerne <u>uniquement</u> la destruction des frelons asiatiques (espèce nuisible et invasive contrairement aux guêpes et frelons européens qui, eux, sont nécessaires à notre écosystème).</p> <p>Le coût de destruction des nids de guêpes et frelons européens qui peuvent gêner, reste à la charge des requérants.</p>	<p>C 0 A 0 P 14</p>

	<p><i>L'intervention aura lieu uniquement si le nid est localisé précisément</i> Le contrat ne prévoit pas de rechercher le nid en cas de présence de frelons asiatiques dans un secteur.</p> <p>Mme Minatchy propose de faire une réunion publique pour expliquer la destruction des nids.</p>	
<b>Rénovation du monument aux morts de Lez</b>	<p>Un devis a été demandé à Mme Penetro, restauratrice de la vierge du château, il est de 1980€.</p> <p>Mme André demande un deuxième devis, qui sera réalisé par l'entreprise Zamora</p> <p>Le conseil donne un avis favorable à la restauration du monument et retiendra le devis qui répondra au mieux à ses demandes</p>	<p>C 0</p> <p>A 0</p> <p>P 14</p>
<b>Motion de soutien pour le maintien de classes</b>	<p>Les classes concernées sont celles des écoles de Bagnères de Luchon, St Mamet, du RPI de Huos/Ardiège/Cier de Rivière/Martre de Rivière.</p>	<p>C 0</p> <p>A 0</p> <p>P 14</p>
<b>Protection sociale des agents municipaux</b>	<p>Dans les années à venir la commune aura l'obligation de participer à la protection sociale complémentaires des agents (Prévoyance et santé).</p> <p>Le centre de gestion engage une procédure de mise à concurrence pour les communes et nous présentera par la suite les résultats, ce qui permettra à l'assemblée délibérante de décider d'adhérer ou pas.</p> <p>Il s'agit donc de donner notre accord ou pas, au centre de gestion de la haute Garonne, pour participer à la mise en concurrence relative à la protection sociale complémentaire pour les agents.</p>	<p>C 0</p> <p>A 0</p> <p>P 14</p>
	<b>Questions diverses</b>	
	<p>Les arrêtés interdisant le stationnement, des piétons et de tous véhicules, le long de le Garonne, entre le pont vieux et les abattoirs ont été affichés.</p>	
	<p>Mme André signale le mauvais état et la dangerosité du balcon au-dessus du parking à côté de la presse.</p> <p>Mme André déplore le mauvais comportement des automobilistes qui stationnent sur le pavé, le long de la terrasse de la Cave.</p> <p>M. Capdeville signale le mauvais état du mur au-dessus de chez Mme Barres (chemin vers Ladivert), des personnes jetteraient les cailloux en contrebas.</p> <p>M. Capdeville déclare que les comptes-rendus ou procès-verbaux ne sont plus accessible par internet depuis novembre 2022.</p>	

Fin de séance à 22h20 heures.

**Le secrétaire**

Gérard ROUX

**Mr le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Guy MARTINEZ